

# Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES..... 50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

**Chômage parlementaire. — Les troubles de Limoges. — Le complot.**

Le chômage parlementaire va durer jusqu'au lundi 15 mai. Aussitôt rentrée la Chambre se remettra à l'étude du projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et la discussion durera sans doute quelques longues semaines.

Au lieu de la préparer, les journaux radicaux, du midi surtout, continuent de récriminer sur le fameux article 4. Et pour comble, voilà que les conseils de fabrique, convoqués à l'occasion de Pâques, déclarent tous que les « associations cultuelles » ne sont pas canoniques et qu'ils ne leur transmettront pas les biens qu'ils possèdent.

Cette opposition devrait mettre tout le monde d'accord ; elle prouve que l'Eglise n'abandonnera jamais le moindre pouce de terrain.

A Limoges, une nouvelle grève s'est produite, celle des coupeurs de poils de la manufacture de chaussures Beaulieu. Assez rapidement l'agitation a dégénéré en émeute et de colère les ouvriers ont assiégé la famille du patron dans l'usine.

Des charges de cavalerie et de gendarmerie ont dégagé le Beaulieu. La municipalité a tout de suite répudié toute responsabilité dans les désordres en les blâmant énergiquement.

Et pour l'instant elle intervient pour apaiser le conflit.

Le grotesque complot contre la sûreté de l'Etat, organisé par l'ancien capitaine Tamburini a eu son épilogue en correctionnelle. Six inculpés y ont été déferés pour se voir appliquer l'article 89 du Code Pénal qui prévoit des peines variant entre 2 et 5 ans de prison.

Or après des interrogatoires très explicites et qui prouvaient bien l'intention criminelle des inculpés, plusieurs d'entre eux ont soulevé l'exception d'incompétence du tribunal et l'affaire est ajournée.

### A L'ÉTRANGER

**En Russie. — La situation en Extrême-Orient.**

En Russie, les massacres continuent. Après Varsovie, Lodz où 75.000 ouvriers sont en grève. Partout les fusillades abattent les hommes sans provocation. On doit penser que dans ces conditions l'excitation de la population est extrême.

Et pourtant malgré son farouche entêtement dans l'absolutisme, le tsar est obligé de faire des concessions. A Varsovie se tient un congrès des Zemstvos où l'on délibère ouvertement sur la constitution future de la Sainte-Russie. Et des journalistes assistent aux sessions pour en donner le fidèle compte-rendu à l'Europe.

Mais c'est surtout au point de vue religieux que les réformes s'esquissent. Les vieux croyants, les sectaires et les confessions hétérodoxes voient lever les restrictions innombrables qui s'opposaient à l'exercice régulier de leurs différents cultes. L'acte de quitter l'orthodoxie n'entraînera plus de poursuites ; les communautés de vieux croyants et de sectaires acquièrent le droit de posséder des biens meubles et immeubles, de les administrer, de fonder des maisons de prière et des monastères, d'établir des écoles, d'imprimer et d'introduire des livres religieux, de tenir des registres d'état-civil, d'être aptes aux fonctions, grades et dignités publiques. Les catholiques polonais obtiennent l'autorisation d'ouvrir les cloîtres ; les mahométans peuvent ouvrir des écoles et des maisons de prière. Mais il n'est pas question dans l'ukase impérial des israélites dont la situation doit faire l'objet de dispositions spéciales.

En fait la vraie raison de ces mesures, c'est le besoin pour le tsar de se concilier l'appui financier des vieux-croyants pour la réussite d'un emprunt intérieur.

En Extrême-Orient, la situation est de plus en plus tendue et cette fois ce n'est plus seulement entre la Russie et le Japon mais entre le Japon et la France.

La cause de toutes ces menaces de guerre doit être cherchée dans l'attitude fautive et très équivoque que l'Alliance franco-russe a imposée à notre diplomatie et à tous nos fonctionnaires coloniaux dans leur conduite à l'égard de l'amiral Rojdesvenski. Une note de l'ambassadeur du Japon signalait déjà 10 cas de violation de neutralité sur lesquels il désire faire la lumière avant de prendre une décision.

Et sur ces 10 cas, il y en a deux surtout qui paraissent graves : l'hospitalité donnée à la flotte russe dans les eaux de Madagascar et la permission tacite de se ravitailler pleinement en Indo-Chine dans la baie de Kan-Ranh. Ce dernier fait est devenu presque un *casus belli* depuis le télégramme d'un reporter anglais que l'Agence Havas n'avait pas voulu publier mais que le *Times* a reproduit intégralement. Et il semble bien aux précisions données, que la complicité des fonctionnaires coloniaux et en particulier de l'amiral Jonquières, ne puisse être mise en doute. Pour ces déracinés d'Extrême-Orient, le jaune n'est pas un homme et tout est permis contre lui, y compris la mauvaise foi. C'était la mentalité du proconsul Doumer, c'est celle de nos colons d'Indo-Chine.

Le malheur est que le Japon est fort et de par lui et de par son allié l'Angleterre. Et la violation de neutralité est si flagrante que les grands journaux de Londres envisagent la nécessité de tenir parole. Et il faudra toute la dextérité de M. Rouvier et toutes les sympathies françaises du roi Edouard pour empêcher l'incident de s'envenimer.

LE FURETEUR.

## Les événements de Limoges

Il vient de se produire à nouveau à Limoges des incidents que les journaux de la réaction s'efforcent de grossir sans doute, mais que les républicains, tout en faisant la part des exagérations de leurs adversaires de l'opposition, ont le devoir d'apprécier avec sévérité.

Il n'est pas admissible, en effet, que des ouvriers cernent une usine et prétendent obliger par la famine un patron à consentir des augmentations de salaires. Il n'est pas tolérable qu'on malmène et qu'on brutalise des enfants sous prétexte qu'ils allaient faire une commission pour ce patron.

Avec de pareils excès on ne sert pas la cause qu'on prétend défendre, on s'attire des représailles et c'est malheureusement la population ouvrière, mal conseillée, qui risque de payer avant peu les frais de ces fautes.

Déjà on peut remarquer que les journaux de la réaction font grief au gouvernement de ne pas avoir ordonné assez vite une répression énergique. On sait ce qu'il faut entendre par ce langage. Nous louons, au contraire le ministère de sa réserve.

Certes, il ne fait rien pour encourager l'émeute, mais s'il peut empêcher le sang de couler, s'il peut éviter des fusillades qui n'atteindraient sans doute pas les vrais meneurs, mais frapperaient d'innocentes victimes, coupables seulement de s'être laissées entraîner, il convient de le féliciter. Non, le gouvernement ne fait pas mal quand, dans des circonstances si critiques, il montre la plus grande patience et use de bienveillance pour des travailleurs égarés, et ceux qui le poussent aux mesures extrêmes encourrent une responsabilité que nous leur laissons volontiers.

Mais précisément parce que nous éprouvons pour le monde du travail des sentiments de si vive sympathie, nous n'en sommes que plus à l'aise pour déplorer les excès et pour adju-

rer les ouvriers à ne pas être plus longtemps dupes. Des exploits fâcheux, comme ceux qui viennent de se produire à Limoges, ne peuvent les conduire absolument à rien. Ils ne feront pas avancer leurs revendications d'un pas, par de pareils moyens. Ils désorganiseront et annihilent leurs meilleurs soutiens.

Tous les journaux socialistes ou d'avant-garde sont d'ailleurs unanimes à blâmer ces brutalités, indignes d'ouvriers conscients de leurs droits.

L'Humanité dit que le prolétariat est plus sûrement atteint par les coups qu'il donne dans de telles conditions que par ceux qu'il reçoit.

La Lanterne tient un langage tout à fait semblable et indique très nettement aux ouvriers limousins qu'ils font fausse route.

La municipalité socialiste de Limoges, dans un appel très digne aux électeurs, assure qu'elle ne peut accepter aucune solidarité avec les auteurs de troubles et de désordres.

Il n'est pas possible que les ouvriers ne tiennent pas compte de ces avis d'amis sincères. Nous avons la ferme confiance qu'ils ne se laisseront pas égarer plus longtemps.

C. R.

## Les troubles en Russie

### Révolte de paysans

D'après les informations actuellement établies, les 4.000 paysans qui ont pris part aux troubles du district de Kichineff, avaient demandé pendant plusieurs années la permission d'émigrer en Sibérie. Cette autorisation leur fut accordée, mais ils ne s'étaient pas plutôt mis en route, que le gouverneur les obligea à revenir.

### Une Auberge saccagée

Des ouvriers qui assistaient la police lors de l'arrestation d'une bande de voleurs, ont saccagé l'auberge de malfaiteurs connue sous le nom de fort Hissilef à Moscou. Ils ont tué un des voleurs et en ont jeté un autre dans la cour par une fenêtre. Ils ont fouillé toute la maison et ont maltraité gravement tous les voleurs.

On a trouvé six bombes du poids d'une livre dans un coffre-fort de la trésorerie de la banque Djamgareff, à Moscou. Un révolutionnaire a été arrêté ici comme locataire du coffre-fort. Il avait sur lui la quittance de location valable jusqu'au mois de mai.

### Le Mouvement agraire

Le comité des ministres a élaboré un projet de loi tendant à mettre les paysans en état d'acquiescer des terres de la couronne ayant une superficie totale de 90 millions de dessiatines.

Le ministre de l'agriculture aura le droit d'accorder des délais pour le paiement des fermages ou même d'exempter entièrement les paysans de l'effectuer ; il pourra aussi leur procurer des facilités pour l'achat des terres de la couronne.

D'après la *Novoié Vremia*, le comité des ministres a résolu, en raison des troubles provoqués par les paysans, de demander à l'empereur une autorisation en vertu de laquelle le projet pourra être soumis au souverain par les ministres et le conseil de l'empire sans avoir été préalablement sanctionné.

### Aveu dépourvu d'artifice

On a, ces temps-ci, pu entendre beaucoup de prédicateurs dans les églises de Paris : on y a prêché la révolte, disserté sur la politique et même un peu parlé de religion.

Mais nulle part on n'a tenu de discours plus instructifs et plus édifiants qu'en l'église Notre-Dame-de-la-Croix, sise à Ménilmontant.

Là, M. le curé Poulain, s'adressant, nous dit-on, à d'innombrables auditeurs, a su « parler à leur cœur, à leur intelligence et semer en eux les bons sentiments ». Je crois bien ! Ecoutez un peu ses propos :

« La foi fait ici des progrès de

général », commence-t-il par affirmer d'un ton triomphal. C'est de quoi l'on aurait pu douter, à observer d'un œil superficiel les choses et les gens. Le fait est pourtant, et la preuve en est claire : « On a pu voir, en effet, dit le prêtre, aux dernières élections le royaliste comte de Castillon de Saint-Victor arriver avec un nombre de voix presque égal à celui du collectiviste qui a été élu.

« Ah ! ajoutez-le, si nos moyens nous permettaient de créer d'autres patronages, quels puissants centres d'actions nous pourrions être ! »

Elections ! Candidats royalistes ! Centres d'action ! Qu'est-ce que tout cela ? N'en doutez plus, messieurs, c'est la foi ! La foi se prouve par le succès des candidats du Roy. C'est aux élections qu'on juge des progrès qu'elle a faits. Religion et royalisme, c'est donc tout un.

Il y a longtemps que nous nous en doutions.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### Une note officielle

Le ministère des affaires étrangères de Tokio communique la note suivante :

« Depuis l'incident de Camranh, le gouvernement français a donné à ses fonctionnaires, tant civils que militaires, en Indo-Chine, l'ordre de surveiller attentivement la côte longeant le territoire français, et d'empêcher les navires belligérants de pénétrer dans les eaux françaises.

« Lorsqu'on signala l'approche de la troisième escadre russe des eaux françaises, le gouvernement français renouvela ses instructions aux autorités navales de maintenir une stricte surveillance et de prendre des mesures effectives et des plus rigoureuses, de façon à empêcher toute atteinte à la neutralité ; il en fit en même temps notification au gouvernement russe.

« Le gouvernement français a fait savoir à la légation japonaise, à Paris, que, suivant un rapport télégraphique, on ne signalait aucun navire russe à Hou-Kodé ».

### La quatrième escadre

On active actuellement à Cronstadt, Reval et Libau les préparatifs d'envoi en Extrême-Orient des navires devant composer la quatrième escadre de la Baltique.

### Combats d'Avant-Postes

Linévitich télégraphie, le 9 mai : Les avant-postes ont été attaqués à Lim-Podysovoche et Shihong par la cavalerie ennemie, qui a été repoussée par les feux croisés.

Le même jour, l'ennemi a renouvelé ses tentatives pour rejeter nos avant-postes vers le nord, mais sans succès.

Le 9 mai, un détachement de notre cavalerie s'est avancé vers les mines Shahetzy, occupées par les Japonais, qui ont été foulées jusqu'à Madoupa.

## INFORMATIONS

### Les instituteurs et la loi de deux ans

M. Justin Chabert, député du Rhône, ayant appelé l'attention du ministre de la guerre sur la situation particulière dans laquelle se trouvent les engagés décennaux du personnel de l'enseignement, par suite de la promulgation de la loi de deux ans, a reçu de M. Bertaux la réponse suivante :

« Monsieur le député et cher collègue,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les engagés décennaux peuvent encore bénéficier de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1905 : 1. En justifiant de leur droit à la dispense, s'ils appartiennent à la classe de 1904, devant le conseil de révision, dont les opérations sont en cours ; 2. en contractant, dans les premiers jours d'octobre prochain, l'engagement prévu par

l'avant-dernier alinéa de la loi précitée, s'ils n'ont pas encore concouru au tirage au sort et à la condition qu'ils aient, à cette époque, dix-huit ans accomplis et remplissent toutes les conditions voulues d'aptitude physique.

« Mais, à compter de l'incorporation de la classe, ceux qui n'auront pas rempli l'une ou l'autre des formalités ci-dessus indiquées, seront soumis aux obligations de service militaire imposées par la nouvelle loi. Il s'ensuit que l'administration de l'armée n'aura plus à s'occuper de l'engagement décennal que ces jeunes gens auraient pu souscrire antérieurement et qu'il sera loisible à l'administration universitaire de les en délier. »

### Note papale

L'Osservatore Romano, organe du Vatican, publie une note disant que si plusieurs candidats aux évêchés vacants de France n'ont pas encore été préconisés, c'est parce que le président de la République n'a pas voulu en faire la présentation formelle exigée par le Concordat.

### Les incidents de Limoges

M. Etienne, ministre de l'intérieur, a reçu jeudi, une délégation des diverses industries de Limoges, bâtiment, chaussures, porcelaine, imprimerie, métallurgie, etc. Les industriels ont entretenu le ministre de la situation particulièrement difficile que créaient à leurs industries l'état de troubles et la recrudescence de désordres qui existaient à Limoges, insistant sur la nécessité où ils se trouvaient de s'adresser au gouvernement pour obtenir que l'ordre et la sécurité soient assurés à Limoges.

Dans sa réponse, M. Etienne a montré comment le préfet de la Haute-Vienne avait été conduit une seconde fois à prendre en mains la direction de la police et à augmenter aussitôt dans de très notables proportions les forces de gendarmerie, en vue de parer à toutes les nécessités de la situation.

Il a pu, dès lors, donner aux membres de la délégation, l'assurance que le gouvernement garantissait pleinement la sécurité des personnes, ainsi que la liberté du travail.

### La « Marseillaise » à Madrid

Le roi a assisté jeudi, à Madrid, au Théâtre-Espagnol, au concert donné par la Fanfare municipale de Barcelone. Les orphéons ont chanté au parc du Retiro, au pied du monument élevé à Alphonse XII, encore en construction.

Les chants venaient de se terminer, quand un groupe de deux ou trois cents choristes se détachèrent et, à quelques pas plus loin, entonnèrent la *Marseillaise*, qui fut longuement applaudie.

### Petites Nouvelles

Les clés de la Bastille viennent d'être offertes par les descendants de Joseph Santerre, au musée Carnavalet.

— Le Congrès national des mineurs s'est ouvert à Gardonne. Dimanche aura lieu un grand banquet que présidera M. Jaurès.

— Le garde-chasse Roy tient toujours en échec la troupe et la gendarmerie dans sa maison d'Usseau, près de Châtelleraut. On attend les ordres du ministre pour prendre une décision contre ce contrebandier si dangereux.

— Le roi de Siam vient de décréter l'abolition de l'esclavage dans ses Etats.

— Une rencontre au pistolet a eu lieu jeudi à Paris entre M. Poncet, capitaine et adjudet, directeur de l'Eclair, deux balles ont été échangées sans résultat.

— La Cour de Cassation a rejeté les pourvois de Nuyuen-Van-Yen, condamné à mort par la Cour criminelle

de Hanoi ; de Laurent, condamné à mort par la Cour d'assises de la Martinique ; de Laguille, condamné à mort par la Cour d'assises du Loiret.

— A Limoges, les grèves continuent ; mais la famille de l'industriel Beaulieu et celui-ci ont pu sortir de l'usine où ils étaient cernés par les ouvriers, qui voulaient les réduire par la famine.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Viviani dans l'Humanité, au sujet de la lettre de ce général prussien qui propose une alliance entre la France et l'Allemagne :

Que veut et que vaut ce général en retraite ? Quelle est sa situation ? Quelle est son autorité ? Il conviendrait de le savoir, car de pareils articles ne valent que par la personnalité de celui qui les signe. Nous avons en France quantité d'officiers généraux, restitués par l'obscurité de leur carrière à l'obscurité de leur retraite et dont l'opinion, magistralement exposée, ferait sourire jusqu'à leurs ordonnances. Il en est de même en Allemagne où le militarisme a dû recruter pour l'ampleur de la pensée, de très rares esprits parmi les militaires.

## Revue de la presse locale

De la Croix du Lot :

Et vous vous imaginez que le paysan du Lot ne protestera plus lorsque, contre toute justice, vous effacerez cette dette, pour cette basse raison que cet argent volé, revenant dans sa poche, lui procurera un peu plus de bien-être ? Et vous croyez que pour les quelques sous que vous leur promettez, nos populations accepteront de gâter de cœur, de se faire les complices d'un vol et d'une infamie ?

## CHRONIQUE LOCALE

## UNE LETTRE DE M. REY

M. Rey, député, nous adresse la lettre suivante :

St-Denis-Catus, 11 mai 1905.

A Monsieur le Directeur du « Journal du Lot ».

Monsieur le Directeur,

Dans le n° du Journal du Lot du 7 mai dernier vous me prenez violemment à partie à propos du vœu que j'ai présenté au Conseil général au sujet du projet de séparation des Eglises et de l'Etat. J'aurais commis le crime impardonnable de demander le maintien du budget des cultes, pour ne pas imposer des charges nouvelles à nos populations qui veulent en immense majorité continuer à pratiquer le culte de leurs pères et qui n'en ont pas le moyen sans cela. J'aurais eu surtout, l'inconcevable audace de réclamer en même temps la suppression du principal de l'impôt foncier, au nom de l'égalité et de la justice devant l'impôt, alors que vos amis se contentaient de ne rendre à nos campagnes qu'une partie de ce qu'on leur prenait par la suppression du budget des cultes.

Certes, j'admets toutes les opinions sincères et loyales et je ne suis pas de ceux qui excommunient les gens parce qu'ils ne pensent pas comme eux, car je n'ai pas la prétention d'être infallible. Mais je ne puis laisser passer, sans les relever, les erreurs, les contre-vérités et les fausses accusations dont votre article est rempli.

Ainsi vous commencez par m'accuser d'avoir voté au Conseil général contrairement à ce que j'ai fait à la Chambre. Vous n'ignorez pas cependant, puisque vous en avez fait mention dans votre journal, que j'ai voté contre l'article 2 du projet qui pose le principe de la Séparation ainsi que de la suppression de toute subvention de l'Etat, des départements et des communes pour l'exercice du culte.

J'ai voté contre cet article parce qu'il va à l'encontre du désir de nos populations qui veulent que l'Etat

continue à payer le prêtre pour n'avoir pas à le payer elles-mêmes. J'ai voté contre lui parce que, lorsque nos populations ont besoin de faire de grosses réparations à leurs églises ou de les reconstruire, elles tiennent à recevoir de l'Etat, du département et de la commune des subventions importantes, sans quoi elles seraient dans l'impossibilité de supporter la dépense et parce que, à l'avenir, elles ne recevront plus un centime. Donc, en votant au Conseil général pour le maintien du budget des cultes j'ai voté comme à la Chambre, contrairement à ce que vous avez affirmé.

Vous m'accusez de changer à tout instant d'opinion, d'être ondoyant et divers. Vous n'avez cependant pas oublié que, il y a 3 ans, lorsque quelques jeunes et bouillants conseillers généraux proposèrent à l'Assemblée départementale de voter un vœu, qui du reste fut adopté, en faveur de la Séparation des Eglises et de l'Etat, de la dénonciation du Concordat et de la suppression du budget des cultes, je le combattis énergiquement comme contraire au sentiment et à l'intérêt de notre département.

Vous ne devez pas avoir non plus oublié que, l'année d'après, quand les mêmes collègues proposèrent de féliciter M. Combes pour sa politique laïque je demandai, avec du reste un égal insuccès, qu'on le félicitât aussi pour avoir fait maintenir le budget des cultes, conformément aux termes de sa déclaration quand il prit le pouvoir, car il s'y montrait partisan du Concordat et par suite du budget des cultes. Je n'ai donc pas tant changé que vous le dites.

Vous m'accusez de duplicité parce que j'ai demandé la suppression de l'impôt foncier promise à l'agriculture. Je comprends que cela vous gêne, car vous auriez préféré que nos populations restassent sous le mirage trompeur de la promesse du prétendu dégrèvement foncier qui leur était faite par M. Malvy, fils. Or, il importait qu'elles fussent prévenues au contraire que cette promesse n'était qu'une leurre, car on ne pouvait espérer que l'on rendrait aux agriculteurs seuls le montant du budget des cultes qui est payé par tout le monde et puis parce que, même en admettant qu'une telle mesure fût votée, elle ne profiterait en aucune façon à la partie la plus pauvre et la plus intéressante des habitants de nos campagnes, c'est-à-dire à nos petits cultivateurs, puisque depuis 1897 ils ne paient plus d'impôt foncier à l'Etat.

La proposition du rapporteur du Conseil général vous avait sans doute paru une invention merveilleuse pour faire avaler « la pilule de la séparation » suivant une expression qui a été employée au cours de la discussion. En réalité elle est essentiellement anti-démocratique, puisque la séparation, en mettant les frais du culte à la charge des fidèles, laissera les pauvres dans l'impossibilité de se procurer les consolations de la religion, car non seulement ils n'auront pas les ressources nécessaires pour les payer, mais encore ils seront les seuls à ne recevoir en compensation aucun dégrèvement.

Vous m'accusez enfin de pousser l'esprit d'indépendance jusqu'à fouler aux pieds un des principes fondamentaux de l'Etat républicain, la séparation des Eglises et de l'Etat. Or, vous devez savoir que le maintien du budget des cultes n'est pas incompatible avec la séparation, puisque, comme je l'ai rappelé au Conseil général, le budget des cultes a été conservé dans des pays voisins où la séparation existe depuis longtemps déjà, tels que la Belgique et l'Italie, pays catholiques, la Hollande et la Suisse, pays en majorité protestants, qui cependant n'ont pas hésité à subventionner le culte catholique.

Vous rappelez vous-même dans votre article que, depuis 35 ans que nous sommes en République, on a maintenu le budget des cultes et cela n'a pas nui, que je sache, à notre régime, puisqu'il a été toujours en se développant. Mais vous prétendez qu'aujourd'hui on peut le supprimer sans inconvénient, que la réforme est mûre. En êtes-vous bien sûr ? Si j'en crois vos coreligionnaires protestants elle n'est pas plus mûre chez eux que chez les catholiques, à voir les nombreuses pétitions qu'ils ont envoyées à la Chambre pour protester contre cette mesure. Vos pasteurs surtout, qui sont cependant des esprits libéraux, se plaignent que, étant entrés dans la carrière, après de longues études, sur la foi des traités et n'ayant pas de casuel comme les prêtres, ils vont être indûment abandonnés par l'Etat et condamnés à la misère.

Il ne faudrait cependant pas, pour vouloir aller vite et appliquer à la hâte un programme sur lequel le pays n'a pas été consulté, compromettre l'avenir de la République. La Séparation est une de ces graves réformes qu'on n'impose pas, qui doivent suivre les mœurs et non les précéder, à moins de s'exposer à d'amères déceptions. Vous semblez prendre allégrement cette responsabilité. Souffrez que ma vieille expérience ne

veuille pas tenter cette périlleuse aventure.

Nous avons eu tant de mal, les pionniers de la première heure, à acclimater dans le département l'idée républicaine, même basée sur la tolérance, le respect des croyances religieuses et la liberté de conscience; nous avons vu la première circonscription de Cahors nous abandonner si facilement, après l'avoir conquise péniblement au prix de 20 années de luttes opiniâtres et ne rentrer dans le giron républicain, en 1898, que grâce au concours que m'ont prêté les radicaux dont vous semblez regretter l'intelligente attitude, que je crains un nouveau et définitif recul, si nous ne nous montrons pas sages, tolérants, respectueux des intérêts matériels et moraux du peuple et des sentiments de l'opinion.

Prenez garde, vous dirai-je en terminant, que, en voulant frapper le prêtre, vous ne vous frappez vous-même; prenez garde que, en voulant atteindre la religion catholique, vous n'atteigniez la République.

Je compte sur votre loyauté pour insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro.

Agrez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

REY.

Comme on le voit, M. Rey le prend de haut, de très haut, et s'il ne discute pas, s'il biaise, en revanche il profite de l'occasion pour faire savoir à tous les cléricaux de la région qu'il est leur homme, leur porte-drapeau. C'est ce que nous avions voulu démontrer.

M. Rey veut assurer à ses électeurs l'exercice du culte de leurs pères !!! qui songe donc à les en priver. Tout comme lui nous sommes — avec le rapporteur du projet de loi — pour le très libre exercice du culte.

Mettez à la Chambre cent cinquante républicains comme M. Rey, et disons ce que deviendrait la réforme en discussion !

L'écrit de M. Rey nous est très précieux; il restera. Il restera gravé dans la mémoire des démocrates de notre département, de ceux qui ne comprennent la République qu'avec la liberté de conscience et de pensée, sous la neutralité absolue de l'Etat.

Cette conception de la République ne fut jamais — il l'avoue — celle de M. Rey. Elle fut toujours celle de Gambetta dont le député de Cahors n'ose cependant plus parler. Nous lui gardions en réserve quelques phrases du grand tribun — des perles !!! — qui l'auraient fait sauter.

Car M. Rey est habile, c'est un fin matois, un pince-sans-rire, un rude joueur.

Ainsi le Journal du Lot affirme une contre-vérité lorsqu'il accuse M. Rey d'être incohérent, ondoyant et divers. Nous maintenons ces appréciations.

Oui, M. Rey est incohérent. Lorsqu'on est l'adversaire résolu d'une réforme, on le dit tout au moins par un vote. Or, M. Rey, lors de la discussion générale, a voté le passage à la discussion des articles d'une loi qu'il essaie ensuite de faire avorter.

Sur tous les articles M. Rey a voté des amendements d'obstructions, sauf à voter ensuite l'article lui-même.

Voilà l'attitude de M. Rey.

Mais, et ceci est plus grave, M. Rey persiste dans son étrange système, et il nous met dans l'obligation de lui poser une fois encore la question suivante :

« Pourquoi si vous voulez maintenir le budget des cultes, ne demandez-vous pas le maintien pur et simple du Concordat ? »

« Pourquoi voulez-vous délier l'Eglise en laissant l'Etat enchaîné ? »

On est séparatiste ou on n'est point. Et nous demandons à M. Rey d'expliquer quel avantage il trouve à la combinaison de dupérite dont il est l'inventeur.

Avec sa méthode séparative, comment l'Etat laïque pourra-t-il lutter contre Rome, les évêques nommés par Rome et les curés nommés par les évêques ?

Que M. Rey n'ait personnellement rien à craindre du clergé (au contraire !) c'est possible, cela devient, hélas ! probable; mais l'immense majorité des républicains de France ne se trouve pas dans le cas de M. Rey.

Et voilà pourquoi la Séparation a trouvé dans les rangs républicains du Parlement et du pays des adeptes sincères et résolus, qui n'ont pas craint, et qui ne craignent pas de voir sombrer la République dans cette aventure.

Et voilà pourquoi la grande masse prolétarienne, qui ne prend point son mot d'ordre à St-Denis-Catus a été d'avis qu'il fallait répondre aux insolences du Vatican par un divorce complet.

M. Rey invoque l'exemple des nations voisines, aux applaudissements de l'Assemblée départementale, M. de Monzie a démontré à M. Rey qu'aucune assimilation ne pouvait être faite de ces nations avec la France contemporaine.

M. Rey croit nous gêner en invoquant l'opinion des protestants et de leurs pasteurs. Nous sommes ici les porte-parole de la Pensée Libre et non d'une religion quelconque. Mais que M. Rey ne s'y trompe point; il y a de bien longues années que la Séparation est un fait acquis et mis en pratique par la majorité des protestants. M. Rey est bien placé pour faire le décompte des pasteurs rétribués par l'Etat et de ceux qui sont rétribués par les fidèles, nous l'engageons à faire ce petit travail de statistique, et il sera édifié (il trouvera à peu près les chiffres suivants : 639 pasteurs officiels et près de 850 payés par les fidèles).

Bref, c'est pour sauver la République en sa personne dans l'arrondissement de Cahors que M. Rey se met à côté de l'évêque Ehard et de son clergé. Nous sommes de ceux qui ne pouvons accepter de pareilles compromissions.

Nous avons par deux fois donné loyalement à M. Rey un concours qu'il a pu trouver maigre et que nous n'avons pas la mauvaise grâce de regretter. A ces moments de notre politique locale, nous avions la conviction de soutenir un républicain contre qui s'acharnaient l'armée réactionnaire et cléricale. Si demain M. Rey est le général de cette armée, nous lui disons très franchement que nous ne servirons pas sous ses ordres.

Un avenir prochain nous permettra, d'ailleurs, de reprendre avec le député de Cahors cette discussion sur l'opportunité d'une concentration à droite. Nous le laissons, quant à présent, en la douce compagnie de MM. Calmon, Lachize, Combarieu, et nous restons, nous, avec le gros de l'armée républicaine radicale.

### Où sont les transfuges ?

M. Béral n'a pas été content de notre article sur la question du Pont-Neuf. Il nous l'a dit.

Aussi bien, ce n'était pas pour lui faire plaisir que nous avions écrit cet article et souligné son intervention, son attitude et ses « mots ».

M. Béral a protesté surtout contre l'interprétation que nous avons donnée à sa phrase : « la municipalité a changé d'opinion ».

Tous ceux qui ont assisté à la séance du Conseil général au cours de laquelle M. Béral a tempêté contre les défenseurs du projet de la restauration, n'ont pas cru devoir interpréter différemment que nous cette phrase frappée au coin d'une ironie aigre et peut-être d'une rancœur justifiée. Mais s'il est vrai que dans cette phrase, M. Béral ait simplement voulu parler du changement d'opinion de la municipalité sur la question du pont, il nous l'a affirmé, nous nous inclinons et nous passons.

Cependant, M. Béral ne s'est pas contenté de protester auprès de nous sur cette seule phrase : il a trouvé que nos expressions de « transfuges, franc-fleurs » étaient exagérées, et il a eu encore un mot : l'interprétation de celui-ci ne saurait être douteuse.

« Me traiter de transfuge... Vous autres ! »

Ce « Vous autres » est délicieux : il évoque tout un passé politique, des souvenirs de luttes ardues, des batailles acharnées et il renferme aussi une pitié presque méprisante à l'adresse de beaucoup qui ne sont plus ou de quelques-uns qui luttent mais dans des camps opposés à ceux où se trouve M. Béral.

Ce « Vous autres ! » c'est du mépris ou de l'étonnement !

Oui, ils sont nombreux, M. Béral est un de ceux-là, qui ont, à une époque, mené dans le parti républicain le rude combat, et puis qui, un jour, lassés ou délaissés sont restés dans le calme plat de l'indifférence ou de l'oubli et même sont passés chez leurs adversaires ; ils sont nombreux ceux-là qui languissent dans un repos forcé ou dans une solitude volontaire, veulent aujourd'hui reprendre la place qu'hier ils ont occupée ; mais cette place, ils la trouve prise, par ceux qui n'ont pas quitté les rangs, et par des jeunes qui sont venus les renforcer.

Et alors, ces retardataires soulèvent les épaules devant cette troupe qu'autrefois ils commandaient : ils accepteraient bien d'en être encore les chefs, mais la troupe ne les appelle eux, et au passage, les retardataires reconnaissent d'anciens compagnons. Et alors, ils se détournent et vont vers d'autres...

Où sont les transfuges ; quels sont-ils ? où sont les francs-fleurs ; quels sont-ils ?

Vous étiez dans les rangs républicains, M. Béral, à un moment « où il y avait du danger à se dire républicain », c'est le cliché favori et vrai des retardataires ; vous avez soutenu des luttes violentes contre la réaction ; et vous avez été combattu, honni, traîné dans la boue par les journaux de l'opposition cléricale, antirépublicaine ; aujourd'hui le décor est changé ; vous êtes contre ceux qui continuent votre bon combat d'antan.

Ceux-là ont peut-être transgressé vos ordres et aussi les traitez-vous de « retardataires » ; c'est l'expression des retardataires pour désigner les « autres ».

Eh bien, démagogues, soit. Mais ces « autres » ont contre eux les mêmes adversaires que ceux que vous aviez ; ils mènent les mêmes combats, ils soutiennent les mêmes assauts que ceux que vous avez menés et soutenus : ils reçoivent les mêmes injures que celles que vous avez reçues.

Où sont les transfuges, où sont les francs-fleurs, M. Béral ?

LOUIS BONNET

### Obsèques

Vendredi matin à 10 heures, ont été célébrées au milieu d'une nombreuse foule de parents et d'amis, les obsèques de Mme veuve Ausset, et de Mme veuve Crudy, mère et tante de M. le docteur Daniel Ausset, conseiller municipal de Cahors, décédés subitement à Cahors.

Dans cette circonstance, nous adressons à M. Ausset nos plus vives condoléances.

## UN ADVERSAIRE

Dans une lettre empreinte du plus vif regret et de la plus sincère émotion, M. l'abbé Viguié adresse dans la *Croix du Lot* de ce jour, ses adieux aux lecteurs du pieux journal.

« Pour des raisons d'économie » le Conseil d'administration de la *Croix* a décidé de supprimer l'emploi de rédacteur rétribué qu'occupait M. l'abbé Viguié.

Il ne nous appartient pas d'apprécier cette mesure, mais au moment où M. l'abbé Viguié quitte la rédaction de ce journal, où depuis 10 ans il lutta pour la cause cléricale, contre les républicains et depuis près de 8 ans contre le *Journal du Lot*, nous tenons, nous, ses adversaires avec lesquels il a bataillé ferme, à dire que ce sera difficilement que la *Croix du Lot* remplacera son rédacteur auquel nul ne saurait refuser de reconnaître un talent solide et une autorité incontestée.

Sera-ce M. Karkowsky qui remplacera M. l'abbé Viguié ?

L. B.

## Les ingrats

Au sujet de notre entrefilet paru dans notre numéro de mardi et intitulé « Les ingrats », nous recevons la lettre suivante qui complète bien notre entrefilet :

Paris, 11 mai 1904.

Mon cher Bonnet,

Tu as bien fait de mettre sous les yeux de tes lecteurs et sous le nez du jeune Emmanuel Egertier l'article de Drumont. « Touché ! » dirait l'abbé Viguié.

Mais tu dois ajouter, pour être complet, que cette « gueuse » de République a mis à la disposition de la famille Agar un opulent bureau de tabac de la capitale, de telle façon que tout le monde saura que le confrencier de la Catho vit aux frais de la Princesse qu'il cherche à étrangler.

Il faut qu'on le sache !

Cordialement poignée de main

V. P.

### Patronage de jeunes filles

Dimanche prochain 14 mai, M. Brunet, professeur au Lycée Gambetta, fera au patronage de jeunes filles une causerie sur le sujet suivant :

« Les femmes et la Mutualité »

La réunion aura lieu à 5 heures précises du soir à l'école Normale de jeunes filles.

### Ponts et chaussées

Les conducteurs, agents-voyers et commis des ponts et chaussées, se réuniront, comme tous les ans, en un banquet fraternel qui aura lieu dans les premiers jours du mois de juin.

### Concours de sapeurs-pompiers

Un concours de sapeurs-pompiers aura lieu à Agen dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Nous croyons savoir que la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors y prendra part.

### PROGRAMME DES 11 ET 14 MAI 1905

Marché des Petites Cousines, Christol, Egmont (ouverture), Beethoven, Weber, Esclarmonde (fantaisie), Massenet, Chanson Russe, Smith.

### Allées Fénélon, de 5 h. à 6 h.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 Mai 1905

#### Naissances

Gramond, Georges, rue des Tabacs, 3. Décas, Léa-Amélie-Jeanne-Marie, à Merle. Blaquier, Denise-Françoise, rue Nationale, 43. Vayssel, Georges, rue Blanqui. Tulet, Antonin-Louis-Pierre à Péchagal.

#### Publications de Mariage

Delrieu, Jean-Léon, employé de commerce, et Bencus, Marie-Jeanne, épicière. Fort, Emile, maréchal-ferrant, et Théron, Marie-Nathalie, domestique.

#### Mariage

Girma, Louis, tailleur d'habits, et Lacombe, Marie-Louise, tailleur.

#### Décès

Blavier, Antoine-Valentin, 70 ans, s. p. à Larroque. Escroussailles, Marie, épouse Ste-Croix, 67 ans, s. p. rue Pot-Trinquat, 2.

Vialas, Françoise, veuve Riol, 72 ans, s. p. rue Nationale.

Minihot, Marie, épouse Clair, 32 ans, rue du Château, 5.

Arnaudet, Marie, épouse Soulayrès, aubergiste, 76 ans, rue Fénélon, 14.

Bencu, Anne, veuve Lou, 57 ans, s. p. rue du Bousquet, 6.

Roubert, Jean, 65 ans, s. p. à l'hospice. Albessard Vincent-Antoine, chanoine, 66 ans, place Clément-Marot, 3.

Bourgade Perrotte, veuve Lassaygue, 75 ans, s. p. rue Nationale, 27.

Frézouls, Marie-Emilie-Louise, veuve Ausset, 71 ans, Bd Gambetta, 85.

Frézouls, Joséphine-Victoire, veuve Crudy, 67 ans, Bd Gambetta, 45.

## Arrondissement de Cahors

### St-Caprais

A la Dame pieuse. — L'article paru dans le *Journal du Lot* du 23 avril, a égayé un peu notre joyeuse population qui a ri surtout du tableau fidèle qui a été fait de ces âmes bien pensantes qui ont promené la ridicule pétition de M. l'Evêque de Cahors.

Il a eu surtout le don d'attirer les saintes colères de la « dame pieuse » qui ne cesse depuis ce jour d'invoquer les foudres terribles de l'enfer, et d'inventer le plus affreux des supplices contre le mécréant qui est l'infâme auteur de ce petit entrefilet.

Pour elle rien n'est capable d'expier un tel forfait. Aussi pour le punir d'avoir commis un si grand crime et une si grande faute, elle voudrait lui faire partager le sort de l'innocente « Jeanne la Puelle », condamnée par ces mêmes gens d'Eglise à être brûlée vive sur un bûcher élevé, pour la circonstance par le triste évêque Jean Cauchon.

Il faut à tout prix sacrifier l'incrédule qui ose parler avec si peu de déférence et de pitié de ces saintes âmes à la recherche d'une place dans le calendrier des saints innocents.

Allons ! nous nous réjouissons, de voir que nous avons touché juste et mis le doigt à l'endroit sensible.

Avant de clore, qu'on nous permette de donner un dernier conseil : « que cette personne ne se laisse pas aller à de si vifs emportements, qu'elle ne fasse plus parade de sentiments exagérés.

Rester dans son rôle, faire plutôt un mea culpa et se dire que celui qui a soulevé les justes critiques était dans son droit, voilà tout.

Et puis surtout, nous serions tentés de dire qu'il ne faut pas faire comme la grenouille de la fable qui a force de se enfler finit par crever.

HARDY.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Monsieur le maire de St-Caprais informe les contribuables de cette commune que le Percepteur des contributions directes arrivera le 18 mai 1905, à 8 heures du matin, à la mairie pour y recueillir les déclarations de mutations foncières.

Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations ou, à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou d'une note du notaire, qui rappellera la date et l'objet des titres ;

Ils devront en outre fournir tous les renseignements propres à reconnaître les propriétés.

Audacieux voleurs. — Un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits lundi dernier, dans la maison du sieur Gélis, Elie, du village de Bergnes. Ils ont tout fouillé, tout bouleversé et tout laissé en désordre. Leur recherche a été néanmoins infructueuse, car ils sont repartis sans avoir pu rien trouver.

Il n'en a pas été de même chez le nommé Soulié, du Poteau. Là, les audacieux voleurs sont allés découvrir une somme de 150 fr. sur le dessus d'une pendule, qu'ils ont, bien entendu, emportée.

Ces adroits filous ont opéré pendant que ces deux propriétaires s'étaient rendus à la foire de Villefranche du Périgord. Il serait à désirer que la gendarmerie puisse leur mettre la main dessus.

Une enquête, dit-on, se poursuit. Nous recommandons fortement aux habitants des villages et des maisons isolées à serrer, en lieu sûr, leurs petites économies.

### Montcléra

Un incident. — On nous rapporte que dimanche dernier, notre doux pasteur, du haut de la chaire, prononça quelques paroles à l'adresse d'une personne.

Une parente de celle-ci se trouvait dans l'église et prit mal, avec raison, les critiques du pasteur si aimable de Montcléra ; à haute voix, elle protesta contre le langage si évangélique du cure.

Cet incident a vivement intéressé la population de notre commune et les rieurs n'étaient pas du côté du cure.

### Sénaillac

Politique radicale. — A Sénaillac, comme du reste dans toutes les communes du diocèse, on a pétitionné, cela va sans dire, contre la loi scélérate que nos législateurs sont en train de forger.

Le soin de recueillir les signatures fut confié à un habitant de la commune dévoué à la milice cléricale.

Pour mieux arriver à ses fins, ce « délégué » se débrouilla tant qu'il put : il alla trouver le conseiller municipal le plus en vue, le plus influent, le plus opulent ; il lui demanda sa signature et l'obtint sans de grands efforts. Le maire, autorité administrative, signa le second et ses conseillers ensuite.

Tous ces élus, fidèles compagnons de lutte du maire radical aux élections municipales dernières, pouvaient-ils raisonnablement se séparer de lui à ce moment héroïque ? C'eût été le renier, condamner sa politique et passer dans un camp qui ne saurait convenir à leur tempérament, ni à leurs principes. Le public, ainsi amorcé donna dans le filet à la façon des moutons de Panurge. Aux crédules quasi-indifférents, on n'eut qu'à ajouter à l'appât une petite pincée de cette poudre fine que les cléricaux savent audacieusement distribuer sous différents noms pour les ramener à bonne composition. C'en est fait ; le tour est joué, la victoire est acquise. Quant aux réfractaires, couramment qualifiés d'impies, d'huguenots qui refusèrent de suivre le courant révolutionnaire du despotisme et du fanatisme, il est facile de comprendre que s'ils ne sont pas les premiers inscrits sur les tableaux d'avancement, ils sont clairement désignés pour une nouvelle St-Barthélemy.

Brrr... on en frissonne rien que d'y penser ; mais

Celui qui met un frein à la fureur des flots

Sait aussi des méchants arrêter les complots

Il n'y a donc à redouter aucun massacre. Que les mécréants craignent néanmoins la ligne meurtrière ou l'épervier plus dangereux encore.

La liberté, base fondamentale de tout citoyen, permet à chacun d'agir selon sa conscience et ses convictions. On ne peut qu'admirer le courage de ceux qui affirment hautement et publiquement leurs croyances et leurs opinions politiques. N'est-ce pas à leurs actes que l'on peut juger du caractère, de la franchise et de la noblesse des sentiments des hommes ? N'est-ce pas aussi à leurs actes, à leurs procédés que l'on peut mesurer le degré de confiance et d'estime qu'il convient de leur accorder ? Qu'est-ce à dire ? Pourquoi ce récit authentique ? Est-ce que chaque citoyen n'a pas le droit et le devoir de se grouper librement au pied de son drapeau ? Il serait donc puéril de relever cette série de faits pour les livrer à la publicité si le parti radical n'avait à signaler un cas de trahison qui l'indigne. N'est-ce pas, en effet, regrettable de voir un maire qui s'affichait radical, donne par sa signature, son adhésion, son appui moral à un factum anti-démocratique, signifiant ainsi à ses amis politiques de l'imiter, de le suivre dans le camp ennemi, ainsi que certains l'ont fait.

De l'avis des fermes républicains, un maire qui abandonne ainsi ses amis politiques et les expose à toutes les haines, les tracasseries des réactionnaires, est bien coupable.

Mais si le parti cléricale a réussi à faire dévier les élus de notre commune de leur devoir républicain, il nous a permis également de constater la sincérité de leurs convictions politiques et de nous tenir sur nos gardes.

Aussi nous n'hésiterons pas à dénoncer le péril, à dévoiler les embûches des cléricaux et de leurs alliés, ce sera mettre en relief leurs sorts procédés et les rendre publics.

Nous prouverons ainsi que les sincères luttent ne se laisseront pas impunément tromper, et qu'ils ne permettront à personne de nager entre deux eaux.

Il y a parmi les républicains des hommes de cœur assez clairvoyants et assez indépendants pour jeter le cri d'alarme quand les circonstances l'exigent. Souhaitons que ce cri soit entendu sur toute la ligne dans l'intérêt de la démocratie.

### Concots

Autre mise au point. — On veut bien nous concéder que la pétition des femmes n'était pas sérieuse. Les signatures ne devant pas être légalisées, elles étaient fabriquées n'importe comment et par n'importe qui, sans prendre garde même que le nombre de signataires serait supérieur de 50 environ à l'élément féminin majeur de la commune, et sans préjudice encore d'une vingtaine de femmes qui ont refusé de signer ou à qui la pétition n'a pas été présentée ; soit en tout un excédent d'environ 70 signatures.

Livrons-nous maintenant à un petit examen sur celle des hommes par le décompte des électeurs de la commune. On nous la dit absolument sincère et légale celle-là. C'est ce qu'il faut démontrer :

Ont signé nous dit-on...	214 électeurs.
Ont refusé de signer — autre déclaration publique	30
La liste n'a pas été présentée	22
Electeurs inscrits et se trouvant sous les drapeaux	9
Total	275 électeurs.

Et comme la liste électorale de la commune, close le 31 mars dernier, ne porte que 229 inscriptions, nous sommes à nous demander d'où peut provenir encore ce nouvel excédent de 46.

Serait-ce un miracle dans le genre de celui de la multiplication des pains dans la vallée du Jourdain ?

Gageons que les chiffres seront encore aussi indécorables que nous.

### Vers

Comité radical. — Le 7 mai à 2 h. 1/2 du soir, les électeurs républicains radicaux de la commune de Vers, qui avaient adhéré à la formation du comité cantonal de Saint-Géry, au nombre de 48, se sont réunis dans une des salles de la maison commune à l'effet de s'ériger en comité communal et procéder à l'élection de son bureau. A l'unanimité des suffrages et au scrutin secret, M. Borredon Pierre a été élu président.

Après quelques paroles de remerciement adressées aux membres du comité, M. Borredon propose de nommer M. Cambornac, maire et M. Cambornac Louis, ancien maire, présidents d'honneur. Cette proposition est acclamée à l'unanimité. On continue l'élection du Bureau qui, d'après les statuts déjà acceptés doit se composer d'un vice-président, d'un secrétaire trésorier et de cinq délégués, lesquels devront composer le comité cantonal.

On procède ensuite à l'admission de cinq membres nouveaux : tout fait espérer que le nombre ira toujours en augmentant, car ceux qui sont réellement républicains voudront se joindre à leurs camarades pour s'occuper de leurs intérêts et défendre la cause républicaine.

Les vœux suivants ont été exprimés à l'unanimité par les membres du comité :

refusé l'absolution à ceux qui n'ont pas voulu signer son petit papier.

L'auteur de l'article a pu se tromper. Il n'est pas infallible comme messieurs les gens d'église. S'il disposait comme M. le Curé, d'un confessionnal où les bonnes femmes viendraient lui raconter tout ce qui se passe dans les familles, peut-être serait-il mieux renseigné!

Il n'a pas ce plaisir et il est heureux d'avoir fait erreur. En effet, certaines personnes qui avaient l'intention de faire leurs Pâques ne les ont pas faites. Puisque M. le curé affirme qu'il ne leur a pas refusé l'absolution, c'est sans doute que ces personnes ne la lui ont pas demandée. Dont acte.

A Tour-de-Faure comme ailleurs, les gens finissent par comprendre que l'autel est un sacré comptoir.

Ce n'est pas tout M. le curé. Puisque vous vous battez... l'œil je pensais que vous aviez dit les francs de tout ce que l'on peut vous dire, permettez-vous, si l'on n'était pas trop indiscret, de vous poser certaines petites questions. Peut-être finiriez-vous par comprendre que l'on est mieux renseigné que vous ne le supposez sur vos agissements.

1° N'est-il pas vrai, que le conseil de fabrique convoqué après la réception des feuilles destinées au pèlerinage, décida que trois membres présenteraient la pétition à domicile?

2° N'est-il pas vrai que l'un des trois membres désignés, n'accomplit pas sa mission et que trois nouvelles personnes se chargèrent de le remplacer?

3° N'est-il pas vrai que ces 5 personnes se partagèrent la commune et présentèrent la pétition à domicile, en débattant un petit boniment que vous leur aviez sans doute insufflé dans le tuyau de l'oreille?

4° N'est-il pas vrai que le résultat fut plutôt maigre et que vos disciples reçurent souvent un accueil glacial?

5° N'est-il pas vrai que vous eûtes alors l'idée vraiment lumineuse, (L'Espérance-Saint, avec qui vous êtes en relations suivies ne vous donne que celles-là), de placer la pétition avec un encier à côté, tout près du confessionnal, dans la sacristie?

6° N'est-il pas vrai, que lorsque les pénitents vous avaient débité leurs péchés petits et gros, vous ajoutiez immédiatement: « Et maintenant n'avez-vous plus rien à dire? » Cela dans le but d'aborder la question du pèlerinage?

7° N'est-il pas vrai que vous teniez à ceux qui n'avaient pas signé, les propos suivants: — A l'un, — Vous n'êtes pas digne de faire Pâques. — A l'autre Vous ne faites pas vos Pâques dans les conditions voulues. — A un 3° « Vous n'avez pas signé et osez venir. » etc.

8° N'est-il pas vrai que vous parliez d'une lettre de M. Rey député, pour encourager les gens à signer? M. Rey a-t-il donc été touché par la grâce (Oh Saint-Esprit voilà bien des coups) pour que vous vous mettiez sous sa protection alors que vous le combattiez en 1898. Ou bien l'Eglise n'est-elle donc plus immuable pour que ses apôtres changent d'idée à 7 ans d'intervalle?

9° N'est-il pas vrai que vous avez dit qu'il fallait signer en masse pour que l'Evêque accorde un curé à Tour-de-Faure quand la séparation sera accomplie?

Voilà bien des questions!!!! Monsieur le curé, habitué à confesser, laissez sortir par une oreille, ce qui entre par l'autre. Il ne se rappelle même pas quelles sont les personnes qui lui ont tenu tête quand il leur a proposé de signer étant au confessionnal. Comment voulez-vous qu'avec si peu de mémoire, il puisse répondre à tout cela?

Faudra signer votre mémoire, M. le curé. Vous ne seriez plus digne d'appartenir à cette famille qui prétend connaître toute la vérité.

Si encore elle possédait la.... Tolérance!!!

#### Castelnau

Le Conseil municipal se réunira dimanche.

Faute de place nous donnerons mardi le compte-rendu de notre dernière foire.

#### Catus

Des communications arrivées trop tard pour ce numéro paraîtront mardi.

**L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos feuilletons**

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Une lettre de M. Pezet à M. Cougoule. M. le maire de Figeac nous prie d'insérer la lettre suivante en réponse à celle de M. Cougoule parue, ici même, dimanche dernier.

Monsieur, Je ne veux pas essayer de vous convaincre, un homme de votre surface ne revient pas sur son opinion.

Le 6 novembre à la mairie, dans une réunion officieuse du conseil municipal, le maire de l'époque a déclaré qu'il fallait revenir au local de Sainte-Marthe si l'on voulait à Figeac installer un établissement d'instruction. On se voyait alors obligé d'adorer ce que naguère on avait essayé de brûler. Vous assistiez à cette séance et vous n'avez présenté aucune objection, ce n'est que plus tard sous une autre municipalité que s'est manifesté votre esprit d'indépendance. Rappelez vos souvenirs et vous reconnaîtrez la rigoureuse exactitude des faits que j'avance, au besoin je pourrais vous citer des témoignages.

Quant à l'opinion de mon confrère qui s'est abstenu, et que dans l'intérêt de votre cause vous avez cru devoir lancer dans la polémique, permettez-moi de vous la faire connaître telle qu'il me l'a exposée le mardi matin 2 mai. Nous aurions dû d'après lui émettre deux avis, l'un touchant la question de principe et déclarant définitive la création d'une école à côté d'un hospice, l'autre

s'inspirant de la situation présente, s'appuyant sur l'expérience passée et reconnaissant au local de Sainte-Marthe les qualités que la décision récente du conseil d'hygiène ne peut lui enlever. Telle est la pensée d'un homme qui ne se mêle pas aux querelles des partis.

Vous me faites de plus un grief de n'avoir pas réuni le Conseil municipal après l'avis du conseil d'hygiène, je suis surpris d'une pareille accusation dans votre bouche. Un homme de votre expérience aurait dû prendre connaissance de la dépêche ministérielle, vous y auriez lu que la commission mixte des bâtiments scolaires doit aussi donner son avis, et que la question qui nous divise ne pouvait être tranchée qu'en haut lieu.

Je demande l'avis de la Commission cadurcienne, et l'avis de M. le Ministre, que m'importe celui de M. Cougoule.

Allons, avouez qu'une légère blessure d'amour-propre vous a fermé les yeux. Enclos dans une sorte de tour d'ivoire laborieusement édifiée par vos soins, vous avez déceint votre inviolabilité, mais cette jeunesse libertine, comme on disait au XVIII<sup>e</sup> siècle n'a même plus le respect des réputations assises, tout lui est matière à railleries. Aussi armez vous de courage, pratiquez la sainte vertu de la résignation, que voulez-vous des dieux s'en vont, les demi-dieux sont partis, et vous n'êtes que demi-dieu M. Cougoule.

D. F. PEZET.

**Fêtes de Mai.** — Les Fêtes de Mai, malgré le mauvais temps, avaient attiré dans nos murs un très grand nombre d'étrangers. Depuis l'inauguration des eaux on n'avait vu pareille affluence à Figeac.

Le programme a été rempli à la grande satisfaction de tout le monde, grâce à l'intelligence et au zèle des organisateurs.

Samedi soir dès 9 heures, la retraite aux flambeaux s'est déroulée à travers les rues de Figeac et a obtenu beaucoup de succès.

Dès la première heure, dimanche matin, a eu lieu le réveil en fanfare par les musiciens de notre ville dont la réputation n'est plus à faire.

A 9 heures une distribution de secours a été faite aux indigents par les soins du Comité.

A 10 heures, le Comité des fêtes s'est rendu à la réception des sociétés prenant part au festival, et à 11 h. 1/2, le défilé des sociétés a eu lieu: les sociétés se sont rendues à l'Hôtel-de-Ville où elles ont été reçues par le Maire et le Conseil municipal. A 2 heures, un concert a été donné dans les divers quartiers de la ville par les Sociétés: toutes les sociétés musicales ou orphéoniques ont été très applaudies; à 3 heures, a lieu le défilé de toutes les sociétés, parmi lesquelles, la société musicale Les Artisans réunis et l'Orphéon l'Union fraternelle. Toutes les sociétés ont été applaudies frénétiquement.

A la même heure le cortège burlesque parcourait les diverses rues de la ville, ce cortège a soulevé la gaieté de tous. A 4 heures 1/2, a eu lieu le grand festival. Dans l'enceinte se trouvait Barletti roi de la force. Les morceaux d'ensemble dirigés par M. Escudier, directeur de l'harmonie les Artisans réunis de Figeac, a été conduit avec une habile direction, puis Barletti a émerveillé tout le monde; aussi les applaudissements ne lui ont pas été ménagés; la fête foraine a bien réussi ainsi que la bataille de confiseries. Le soir à 8 h. 1/2 le concert donné par l'Orphéon l'Union fraternelle a été très goûté du public qui n'a pas ménagé ses applaudissements à nos chanteurs dirigés par l'habile directeur M. Dubernard.

Quant à l'illumination et au feu d'artifice, malheureusement ils n'ont pu avoir lieu à cause du mauvais temps, mais la foule s'est portée alors sous la halle où a eu lieu un bal très animé et conduit par un orchestre de choix. Lundi les jeux divers ont été très amusants et dignes des organisateurs.

C'est ainsi que le public a été fort intéressé par la course vélocipédique à laquelle un grand nombre d'étrangers ont participé. L'Internationale a été gagnée par Michaud de Limoges; le soir à 8 h. 45, farandole lumineuse la mieux réussie, elle a soulevé la gaieté de l'immense foule qui s'y était rendue: le succès ne pouvait en être plus grand. Enfin à 10 heures le bal sous la halle a clôturé les fêtes, qui, disons-le en terminant, de l'avis général devraient avoir lieu le premier dimanche de juin.

**Cavalcade.** — On annonce pour aujourd'hui dimanche, 14 mai, la continuation de la fête de dimanche dernier par une brillante cavalcade.

**Société des combattants.** — La société des Combattants de 1870, d'accord avec la société musicale et l'Orphéon de Figeac, organisent, à l'occasion de l'inauguration du monument Anglade, à la mémoire des soldats morts pendant l'Année Terrible, un grand concours d'Orphéons et d'harmonies.

Ces fêtes auraient lieu au mois de septembre 1906.

Nous applaudissons à cette idée et nous félicitons la société des Combattants de cette heureuse initiative.

**Conférences agricoles.** — Dimanche 14 mai à sept heures du matin, M. Pezet professeur spécial d'agriculture à Figeac fera une conférence à Cahus sur les Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

A deux heures du soir le même professeur en fera une autre à Comiac sur le même sujet.

Et enfin à six heures du soir, une troisième à Teyssieu sur le Crédit agricole.

— Le dimanche 21 mai, à une heure et demie du soir, M. Tuzet, agent commercial de la Compagnie d'Orléans, assisté de M. Pezet, professeur spécial d'agriculture à Figeac, fera une conférence à la mairie de Saint-Céré sur « les Cultures maraichères et fruitières commerciales et les industries agricoles ». Ce sujet est d'autant plus intéressant que la Compagnie d'Orléans a envoyé des agents en Allemagne pour étudier les débouchés de nos produits agricoles dont M. Tuzet nous entretiendra.

#### Bretenoux

**Comité radical démocratique de Bretenoux.** — Le Comité radical démocratique de Bretenoux a, dans sa dernière réunion voté à l'unanimité des fonds qui ont été envoyés à Monsieur Alexandre Lefèvre sénateur de la Seine pour offrir à M. Combes, ancien président du conseil des ministres une médaille en reconnaissance des services rendus par lui à la République et en souvenir de la collaboration des républicains du bloc de gauche dans le Parlement et dans le Pays.

#### Laurettes

Le Conseil municipal, dans sa prochaine réunion, doit s'occuper de deux questions importantes.

Nos conseillers radicaux marchant à l'avant-garde du parti dans le canton, doivent prendre l'initiative de la formation de la liste pour la constitution d'un comité démocratique.

De plus ils doivent voter un vœu demandant que le tramway Bagnac-Sousceyrac desserve la commune de Laurettes.

Ces élus nous demandons de faire leur devoir et de nous montrer par des actes qu'ils sont de véritables républicains.

En effet, à la fin de la séance pourquoi n'adresseraient-ils pas à nos représentants une adresse de félicitations pour leurs votes en faveur de la séparation et ne les engageraient-ils pas à soutenir de leurs vœux toutes les réformes inscrites au programme de la démocratie.

#### Cajarc

Il semble toujours que le maître de la situation politique, le grand conseiller des élus du canton soit M. Cassayre.

C'est à lui qu'ils ont délégué leurs pouvoirs, à Yvonne de Piquefort qui n'a jamais su faire un pas sans consulter son excellent ami le docteur Vernet, chef de la réaction à Cajarc.

Les électeurs républicains peuvent voir où on veut les conduire et quels trucs on emploie pour les amener sûrement à un retour vers cette réaction qui n'aurait jamais dû triompher à Cajarc.

#### Carayac

**Classement.** — Le classement des chevaux, juments, mules et mules et des voitures attelées susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, aura lieu à Carayac le 19 mai, à 7 heures du matin.

M. Laferrayrie Gaston, est désigné, pour faire partie, comme membre civil, de la commission de classement.

#### St-Michel-Loubéjou

Il n'y a pas longtemps encore que les républicains de St-Michel ayant senti le besoin de se grouper, prièrent MM. Boyer et Masfrand de vouloir les organiser en Comité républicain. Cela fut très facile, une seule réunion a suffi pour la réussite, le bureau fut formé ainsi qu'on le sait.

Aussitôt que le maire et quelques réactionnaires et cléricaux, eurent connaissance de la formation de ce comité leur colère ne connut plus de bornes, ils comprirent que leur influence était finie, alors les insultes ont commencé à pleuvoir, on les a traités de francs-maçons, et certes il ne pouvait en être autrement. MM. Boyer et Masfrand, tous les deux francs-maçons les ont organisés, donc ils le sont eux aussi!

Le curé est parti en guerre, et a jeté l'anathème, et les canons de l'Eglise ont tonné contre cette société nouvelle vomi de l'enfer.

Tranquillisez-vous braves gens timides de St-Michel, MM. Boyer et Masfrand ne sont et n'ont jamais été francs-maçons, c'est par calomnie qu'on les traite de tels.

S'ils l'étaient ils ne s'en cacheraient pas, car il n'y a pas à rougir de faire partie de cette société loïn de là.

Car pour être reçu franc-maçon, il faut être premièrement honnête, et il est à notre connaissance, bon nombre de réactionnaires et de cléricaux qui ne pourraient jamais être reçus.

Laissons les loges à leur œuvre et disons une fois pour toutes, qu'elles ont toujours lutté pour la liberté, à ce titre surtout elles ont droit à notre reconnaissance.

Notre maire, son fougueux curé, et leur acolyte, n'ont pas tardé à voir que l'organisation du Comité allait leur créer des surprises désagréables. Ces Messieurs avaient formé le dessein de faire faire leur petit chemin à eux, chemin n° 6, tout était prêt, rien n'allait manquer à la glorification de leur pouvoir, mais ce diable de Comité s'est remué, a agi de sorte que ce pauvre chemin n° 6, a fait comme le pot au lait de Perrette, il a été démolé.

Conclusion, qui est-ce qui a été le plus fort à St-Michel, le maire et ses réactionnaires ou le Comité?

Que les électeurs de St-Michel sachent bien que tant que leur commune sera administrée par des réactionnaires, ils n'obtiendront jamais rien, car comme l'a si bien dit le Président du Conseil des Ministres, les faveurs ne seront accordées qu'aux républicains seuls: Qu'on se le dise à St-Michel.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Rectification.** — Dans notre numéro du 10 mai, une erreur s'est glissée dans la liste des élèves reçus aux examens des bourses d'enseignement primaire supérieur.

Nous avons dit que Mlle Berthe Bertot était élève de l'école primaire supérieure de Montcuq, alors qu'elle est élève de l'école primaire supérieure de Gourdon.

#### Martel

**Accident.** — M. F. Roussel a été victime samedi d'un accident bien malencontreux. En voulant descendre sur une échelle, il tomba et se fractura une jambe. Appelé en toute hâte, M. le docteur Miffre réduisit la fracture et nous

sommes heureux d'apprendre que l'accident n'aura pas de suite grave.

**Etat-civil du mois d'avril.** — Naisances: Gaston-Pierre Fromentéze, Grand-Rue; Louis Borie, à la Lande, section de Loupchat; Irène-Anne Lasserre; aux Gautries section de Murel; Berthe Brousse, Grande-Rue; Marie-Louise Andrée Bourdeau, route de Meyssac.

Mariage: Jean-Victor Bellan, chiffonnier, né à Neussargue-Moissac, canton de Murat (Cantal), et Julie Cassaing, sans profession demeurant à la Rade, né à Toulouse.

Décès: Marie Leymarie, 45 ans, à Gluges; Jeanne Marchives, servante, 67 ans, à la Fontenelle; Irène-Anne Lasserre, 8 jours, aux Gautries; Pierre Tranque, roulier, 63 ans, Grande-Rue; Augustin Galibert, couvreur, 74 ans, à l'hospice.

#### Beaumat

**Aux républicains.** — Si dans les communes où la majorité des électeurs est réactionnaire, les républicains ont un besoin absolu de se réunir en comités pour conquérir le plus de voix possibles à la République, il n'est pas moins utile que, dans les communes où la majorité nous est acquise, les républicains s'unissent pour conserver cette majorité et la rendre de plus en plus forte.

Nous en avons de vivants exemples sous les yeux. A Frayssinet, grâce à la persévérance et à l'union des membres du Comité républicain, la réaction a été bannie du Conseil municipal. A Vaillac, commune essentiellement réactionnaire, l'entente des républicains aux dernières élections législatives a fait donner au candidat radical un nombre de voix qui dépassait de beaucoup toutes les espérances. Par contre, à Beaumat, il s'en est fallu de peu que les membres républicains du Conseil municipal fussent mis en minorité en mai 1904. Ils ont encore la majorité, c'est vrai; mais pas si forte qu'avant les dernières élections municipales. Cette diminution n'est due qu'à une chose: le manque d'union et de discipline des républicains.

Et cette union qu'il nous faut, si nous ne voulons pas que Beaumat, à l'instar des autres communes du canton de la bastide, fournisse un fort contingent de voix aux candidats de la réaction, nous ne l'obtiendrons que par la formation d'un Comité essentiellement républicain. Ce Comité décidera de la ligne de conduite à suivre dans tel et tel cas, il désignera tel ou tel candidat et tous les membres, tous les vrais républicains, devront se conformer aux décisions prises à la majorité des membres. Je le répète, ce sera le seul moyen d'éviter des défaites partielles ou complètes.

Et qu'on ne vienne pas dire que nous n'avons pas besoin de nous presser car ce serait une grave faute. Il n'est que temps car il ne suffirait pas de se constituer en comité, il faut, et c'est là le point essentiel, être disciplinés; c'est une chose que l'on n'apprend pas du jour au lendemain.

Peut-être aurons-nous avant la fin de l'année une élection complémentaire pour remplacer un conseiller démissionnaire. Il faut que le comité républicain soit formé avant cette époque pour gagner la victoire de haute main.

Dans un an, auront lieu les élections législatives, laisserons-nous toujours au Palais-Bourbon le transfuge Lachèze? Non n'est-ce pas; nous voulons un représentant républicain. Pour l'avoir, il faut que tous les républicains fassent un grand effort et bannissent toutes questions personnelles pour n'envisager que la victoire de la République. La commune de Beaumat voudra donner une forte majorité au candidat anticlérical; mais encore une fois il faut l'union sincère et complète des républicains et l'union ne s'obtiendra que par la constitution d'un comité.

J'espère que mon appel sera entendu et que les chefs du parti républicain de Beaumat vont faire tous leurs efforts pour arriver à un prompt résultat.

Jean MATRAQUE.

### Bulletin Financier

Les allures du marché ont été satisfaisantes; la spéculation paraît être maintenant disposée à se remettre aux affaires, la situation de la politique extérieure étant plus favorable que ces jours derniers.

Les fonds d'Etats sont en reprise assez sensible et l'ensemble des valeurs a suivi le mouvement.

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

14<sup>e</sup> ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 14<sup>e</sup> ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- |  |  |                                     |
|--|--|-------------------------------------|
| MM.  | MM.  | MM.                                 |
| Cahors, E. Dézes, nég. rue J.-Caviolle.                | Gramat, J. Darnis, négociant.                  | Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant. |
| Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac.               | Cazals, Crouzet fils, négociant.               | Castelnau-Montriatier, Buzenac, n.  |
| Albas, Cassan, négociant-épicer.                       | Lacapelle-Marival, E. Guire, nég.              | Puybrun, E. Laussac, négociant.     |
| Figeac, Hébrard et Albe, négociants.                   | Condat, Gouygou, négociant.                    | Lalbenque, P. Ausset, négociant.    |
| Souillac, Maison Viot, Arestenc, suc <sup>r</sup> .    | Bretenoux, Bombézy J <sup>e</sup> , négociant. | Bélaye, V. Lacombe, négociante.     |
| Martel, Linol, négociant.                              | St-Germain du Bel Air, Miquel, nég.            | Luzzech, E. Lujan, négociant.       |
| Cajarc, Bonnet fils.                                   | Lascabanes, Castes, négociant.                 | Salviac, Delmon, négociant.         |
| Quatre-Routes, Fos fils, négociant.                    | Anglars (Castelfranc), Bouyssou.               | Lasbouygue, Cayla, négociant.       |
| Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég <sup>r</sup> . | Limogne, Garrigues, négociant.                 | Meysnac (Corrèze), Condomiane, nég. |

Notre 3 0/0 a passé de 99,12 à 99,27.

Encore peu d'affaires sur les sociétés de Crédit; le Crédit Foncier cote 723; le Crédit Lyonnais, 1118.

Nos chemins continuent à se montrer hésitants, faibles même.

Le Lyon à 1350; le Nord à 1795; l'Orléans à 1467.

Le Suez a passé de 4402 à 4420; le Rio clôture à 1528.

L'Extérieure est demandée à 91,22; l'Italien à 106,40; le Portugais à 68,20.

Le Russe Consolidé s'avance à 87,45; le 3 0/0 1891 à 73,60.

Le Turc cote à 88,67; la Banque Ottomane, 605.

En Banque, la New-Kaffirs se montre très ferme à 42,75.

### MAISON DE CAMPAGNE

#### A LOUER

5 pièces: cuisine, salle à manger, chambres à coucher, le tout meublé; caves, écuries et remise.

Terrasse et jardin. A trois kilomètres de Cahors.

S'adresser à M. le D<sup>r</sup> FÉNEL à Prayssac.

#### AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

#### A Vendre

pour cause de santé

### UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

de 44 hectares en terres labourables, bois, pâturages, etc., et beau vignoble de 6 hectares.

PRIX TRÈS MODÉRÉ

S'adresser au bureau du Journal.

#### 7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

### Commission des Ordinaires

Adjudication des fournitures: Pain de soupe, Eclairage, Epicerie, du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Décembre 1905, le Samedi 10 Juin, à la caserne Bessières, à 2 heures de l'après-midi. Délai d'inscription le 3 Juin.

#### VOYAGES D'EXCURSIONS

#### AUX

#### Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospendon, Concarneau, Quimper, Douar-genez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour): 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points de parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Saenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion indiqué ci-dessus et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur le dit itinéraire.

raire à toute station de dit réseau, des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

**RICQLÈS ASSAINIT L'EAU**  
Calme la Soif  
**RICQLÈS PRODUIT HYGIENIQUE**  
Indispensable  
**RICQLÈS HORS CONCOURS**  
PARIS 1900  
C<sup>o</sup> PARIS, 21-Juillet 1904

Eviter les Contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable Nom

**Le Docteur "Espérance"**

Désirez-vous conserver l'EMULSION SCOTT? Envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante: EMULSION SCOTT (Delouche & Cie) 56, rue St-Honoré, Paris; nous vous ferons parvenir, franco, un échantillon.

L'ESPERANCE est, certes, un bon Docteur. Malheureusement c'est lorsque nous en avons le plus besoin qu'avec persistance elle nous fait si si nous sommes en proie aux tourments de la maladie, la vie nous semble atrocement désespérante; pourquoi alors ne pas nous efforcer de retrouver au plus vite la santé? Ayez donc recours à l'EMULSION SCOTT; que vous souffriez d'influenza, d'affections de la gorge ou des poumons, d'anémie ou d'autre faiblesse, l'EMULSION SCOTT vous soulagera d'abord puis, avec l'espérance, vous rendra la vie! Avec l'huile pure médicamenteuse, qu'on retire des plus beaux foies de morues de Norvège, sont habilement mélangés, dans l'EMULSION SCOTT, des hypophosphites de chaux et de soufre, régénérateurs des os, du sang et des muscles; l'EMULSION SCOTT est infiniment plus puissante à guérir la maladie qu'un plein tonneau de ces émulsions "bon marché" (en apparence seulement); ces derniers, en effet, sont moins qu'avantagés, car, si leur prix est légèrement inférieur, leurs qualités sont infiniment plus faibles, et c'est en vain que vous en attendiez le moindre soulagement! Nous ajoutons que l'huile ordinaire, le fait est reconnu, fatigue l'estomac et n'est assimilée qu'en quantité infime; l'EMULSION SCOTT, au contraire, est non seulement aisément acceptée, mais facilite les fonctions digestives et passe en entier dans l'organisme; c'est ce qui, du reste, explique pourquoi ses effets sont si prompts et si radicaux.



**FARINE LACTÉE NESTLÉ**  
Aliment préféré des enfants.

## Chronique agricole

### LA VERSE DES BLES

On nous demande souvent comment il faudrait s'y prendre pour éviter la verse des blés.

L'emploi rationnel des engrais y parviendrait sans doute; mais à cette époque on ne peut que recourir à des moyens mécaniques.

Voici, entre mille autres, une méthode recommandée par un horticulteur fort avisé et de bon conseil M. Fromentin.

Quand après un printemps pluvieux les chaleurs viennent brusquement, la végétation prend un essor rapide.

La céréale monte à une hauteur exagérée, la tige reste mince, et quand l'épi se forme, il suffit d'un tourbillon de vent ou d'un orage pour plier les plus belles récoltes.

Quand les tiges ne sont que courbées il n'y a en somme que demi-mal, car les canaux de la tige n'étant pas rompus, la sève continue à passer. Le grain se nourrit et mûrit à peu près normalement. Seule la moisson est rendue plus difficile, car l'emploi des machines n'est plus possible et il faut recourir à l'emploi de la sape ou de la faux. Il n'y a en somme qu'une augmentation de frais.

Malheureusement les choses ne se passent pas toujours ainsi; il arrive souvent qu'elles sont réellement couchées, bien enchevêtrées, brisées à la base. Les canaux sont rompus et la sève ne passe plus.

La végétation s'arrête, la nutrition du grain cesse et celui-ci sera médiocre au double point de vue du rendement et de la qualité.

Pour combattre la verse, on conseille d'écimer les céréales. Cette simple opération consiste à faucher ou à faire pâturer les blés quand, au printemps, ceux-ci présentent une vigueur qui n'est point en rapport avec la saison et qui fait craindre pour plus tard une verse inévitable.

Cette opération qu'on pratique un peu partout et qui, suivant les régions, porte les noms d'écimage, d'effeuillage, d'épamprage, etc, doit être faite

d'assez bonne heure, quant l'épi est à peine formé et par conséquent près de terre.

Un éminent agronome du Pas-de-Calais, M. Hanicotte, pratique régulièrement le fauchage des blés et a toujours déclaré s'en être très bien trouvé. Voici comment il pratique. Quand les blés ont 30 centimètres de hauteur, on les coupe à 15 ou 20 centimètres au-dessus du sol au moyen d'une faucheuse à un cheval montée sur de hautes roues.

La lame de coupe est portée d'une façon particulière, de façon à pouvoir être réglée en hauteur.

Bien entendu on ne ramasse pas les feuilles et tiges coupées, qu'on laisse sur le sol. Quand au travail lui-même, on l'effectue le matin après la rosée, ou l'après-midi. Si, malgré la première coupe, la végétation reprend un aspect exubérant, on passe une deuxième fois la faucheuse et dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Grâce à cette pratique, M. Hanicotte déclare ses blés inversables. Il est bon de dire que les terres où l'on opère sont basses, marécageuses, et qu'on y déverse, chaque année, les vinasses d'une importante distillerie de betteraves.

Suivant l'auteur, le fauchage des blés ne seulement permet d'éviter la verse, mais il a encore un autre avantage des plus appréciables.

La tige principale étant coupée la sève est obligée de se reporter dans les tiges secondaires ou thalles qui produisent ensuite de plus belles récoltes et de meilleurs grains.

Pierre LAVOINE.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Atelier de Tapisserie

### JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

### BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

RÈGLES Méthode infallible pour tous retardés. 10 fr. Pele de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

## DOUCÈDE

Marchand-Tailleur

Boulevard Gambetta, N° 59, CAHORS

CAHORS Exposition des Beaux-Arts

PARIS

HAUTE NOUVEAUTÉ ELBEUF

HAUTE NOUVEAUTÉ ANGLAIS

1881 1904

M

J'ai l'honneur de vous informer que je possède en magasin un grand assortiment de draps pour la Saison.

Si vous voulez bien m'honorer de votre confiance, je me mets à votre disposition pour vous soumettre chez vous les Echantillons.

Votre dévoué,

DOUCÈDE.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES

A des prix très modérés

MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix :

2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 :

2 fr.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

## L'ÉQUITABLE

DES ÉTATS-UNIS

Compagnie Mutuelle d'Assurances sur la Vie, fondée en 1859.

La plus puissante du Monde.

H. B. HYDE, fondateur.

QUELQUES TRAITS NOTABLES DE LA SITUATION DE LA COMPAGNIE AU 31 DÉCEMBRE 1904.

Actif..... Fr. 2 milliards 145 millions.

Excédent de l'Actif (sur les réserves légales obligatoires)..... Fr. 418 millions.

Assurances en cours..... Fr. 7 milliards 750 millions.

Bénéfices distribués aux assurés pendant l'année 1904..... Fr. 31 millions.

Payé aux assurés ou à leurs ayants droits depuis la fondation de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1904..... Fr. 2 milliards 475 millions.

Assurances souscrites depuis la fondation de la Compagnie (1859 jusqu'au 31 décembre 1904)..... Fr. 23 milliards 995 millions.

Les Immeubles français de L'ÉQUITABLE sont situés :

3, Place de l'Opéra; 21, 23 et 25, Rue de la Paix; 17, 19 et 21, Boul. des Capucines et 35 et 36 bis, Av. de l'Opéra.

C'est-à-dire au cœur même de Paris, dans le site le plus idéal de la capitale.

GARANTIES de L'ÉQUITABLE en France

Valeur des Immeubles... 17 millions

Rentes Françaises... 15 —

Total... 32 millions

SOMMES PAYÉES aux Assurés Français

1882-1904

QUARANTE-CINQ MILLIONS de francs.

Direction Générale pour la France: M. P. PEIKOTTO, Directeur Général, 36 et 38 bis, Avenue de l'Opéra, PARIS.

Adresser demandes à M. Durand-Foujols, Inspecteur à Ste-Arthémie par Molières (Tarn-et-Garonne)

Étude de M<sup>e</sup> J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)  
(Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL et MALRIEU)

# VENTE SUR FOLLE-ENCHÈRE

## à suite de saisie immobilière

Adjudication fixée au vendredi Neuf Juin 1905, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> NIEUCHEL, huissier à Figeac, en date des deux et trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, dénoncé suivant exploit du même huissier, en date du cinq du même mois, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dit jour cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 99, numéros 34 et 35, Monsieur Guillaume ROUSSELHE, propriétaire domicilié à Figeac, ayant M<sup>e</sup> LOUBET pour avoué, a fait saisir les immeubles de Monsieur Idore TARAYRE, ancien bourellier demeurant alors à Figeac, actuellement décédé.

A suite de cette saisie et après surenchère du sixième, le premier lot des dits immeubles a été adjugé, suivant jugement du tribunal civil de Figeac, en date du douze mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, à Madame Augustine TARAYRE, sans profession, veuve de Monsieur Anatole GUILHEM, demeurant à Figeac, moyennant le prix principal de sept mille trente francs outre les charges.

Faute par la dite dame Augustine TARAYRE d'avoir déferé au commandement tendant à folle-enchère à elle signifié suivant exploit de M<sup>e</sup> NIEUCHEL, huissier à Figeac, en date du vingt-cinq avril mil neuf cent cinq enregistré.

En vertu: 1<sup>o</sup> de la dite saisie;

2<sup>o</sup> d'une clause du cahier des charges ci-après énoncé; 3<sup>o</sup> des articles 731, 743 et 964 du code de procédure civile; 4<sup>o</sup> du bordereau de collocation délivré en grosse, en forme, par le greffier du tribunal civil de Figeac, le seize novembre mil neuf cent quatre, à Monsieur Antonin COUSSIEU, ancien notaire à Figeac y demeurant, payable par la dite dame augustine TARAYRE.

A la requête du dit Monsieur COUSSIEU, pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> LOUBET, avoué près le tribunal civil de Figeac, y demeurant boulevard Labernade, lequel occupera pour lui.

En présence ou elle dûment appelée de la dite Augustine TARAYRE.

Il sera procédé le vendredi, neuf juin mil neuf cent cinq, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Labernade, à la vente sur folle-enchère, aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur la commune de Figeac et précédemment adjugés à la dite Augustine TARAYRE.

### DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

1<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit Saint-Georges, commune de Figeac, de contenance d'environ dix-huit ares, soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc dix-sept centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le n° 1578 section E.

Cette vigne est aujourd'hui arrachée et le terrain paraît inculte.

2<sup>o</sup> Un bois situé au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ soixante-quinze ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1579, même section E.

Une partie du bois ci-dessus, paraît avoir été défrichée, dans le bas et plantée en vigne nouvelle.

3<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ quarante-cinq ares, soixante-dix centiares, troisième classe d'un revenu présumé de neuf

francs quarante-six centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1580, même section E.

4<sup>o</sup> Une vigne située au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ quarante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf francs, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1585 même section E.

Cette vigne est aujourd'hui en partie arrachée.

5<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ quarante-six ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatorze francs vingt-deux centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1586, même section E.

Cette terre est aujourd'hui en grande partie en vigne, prairie artificielle, en jardin potager et en jardin d'agrément.

6<sup>o</sup> Un sol de maison, grange, four et patus, situé au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ trois ares, quarante centiares, première classe; d'un revenu présumé de trois francs six centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac sous le numéro 1587 même section E.

La grange est construite en pierres de maçonnerie ordinaire et

couverte en tuiles à crochet, bordée en tuiles creuses. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant d'écurie et d'un grenier à foin au-dessus.

La porte de l'écurie est située à l'aspect du Midi. Celle du grenier à foin est située à l'aspect du Levant.

Cette grange confronte en tout sens avec propriété du débiteur saisi.

Il n'existe pas de four visible.

7<sup>o</sup> Un maison, située au lieu dit Saint-Georges, d'un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs, portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 1587 section E.

Cette maison est de construction nouvelle ou réparée à neuf. Elle paraît être construite en pierre de maçonnerie ordinaire, recouverte d'un joli crépi à chaux et à sable appelé à « l'Italienne ».

Elle est couverte en tuiles d'ardoise.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas.

Le rez-de-chaussée sert de cave et de cuisine. La porte d'entrée de la cuisine est située à l'aspect du Couchant; celle de la cave à l'aspect du Midi. La cuisine au rez-de-chaussée est éclairée par une fenêtre grillée en fer.

On arrive au premier étage au moyen d'un escalier en pierres si-

tué en dehors de la maison composée de quatorze marches avec rampe en fer ou fonte.

Au bord de l'escalier se trouve une porte à jour en fer, donnant accès sur une galerie ou balcon, garni d'une balustrade.

De sur ce balcon on pénètre dans la maison par une portesituée à l'aspect du Midi, le tout couvert par la toiture du balcon. Le bord de cette toiture est garni d'une bordure en zinc moulé.

Il y a une fenêtre au Couchant, trois au Levant et une au Midi, cette dernière avec petit balcon, pour éclairer le premier étage.

A la toiture se trouvent quatre lucarnes en demi-cercle, fermées par des croisillons vitrés.

L'une est au Levant, l'autre au Midi, la troisième au Couchant, et la quatrième au Nord; il y a aussi deux chassiss vitrés au Levant et au Couchant. Les deux pignons de la toiture sont surmontés d'un poinçon en zinc moulé. Il y a trois tuyaux de cheminées, sortant à l'extérieur de la toiture.

Sur le patus, au nord de la maison ci-dessus décrite se trouve une citerne construite en sous-sol avec pompe et auge extérieure. Les chaux et tuyaux de conduite paraissent en bon état.

Sur l'article 1586 de la désignation se trouve une petite construction en planches couverte en tuiles creuses.

La porte d'entrée est située à l'aspect du Midi.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la banlieue et sur la commune de Figeac, canton ouest et arrondissement du dit Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

La dite vente sur folle-enchère se fera aux clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> LOUBET avoué, lors des poursuites en saisie immobilière et déposé au greffe du tribunal civil de Figeac.

L'adjudication aura lieu au jour, lieu et heure sus indiqués en un seul lot sur la mise à prix de trois mille francs, 3.000 fr. ci.....

Les frais de poursuite de folle-enchère seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable à Figeac le neuf mai mil neuf cent cinq.

J. LOUBET

Avoué

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> LOUBET, Avoué poursuivant, qui, comme ses confrères exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.